

Politique de remboursement Adoptée par le CA

Suite à plusieurs discussions et analyses les membres du CA ont révisée et adoptée une nouvelle politique de remboursement.

Il n'y aura aucun remboursement à partir du 1^{er} Août 2010.

Seuls les joueurs qui en sont à leur première expérience à pratiquer le sport du hockey pourront faire une demande de remboursement avant leur cinquième pratique.

Également ceux qui **subiront une blessure en début de saison** pourront demander un **remboursement de 50% avant le 1^{er} octobre 2010**. Après cette date aucun remboursement ne sera fait. *Le remboursement sera autorisé seulement sur présentation d'un papier médical du médecin traitant spécifiant que le membre ne peut plus pratiquer le sport du hockey et ce à long terme.*

Membres du Conseil d'Administration

